

## Conditions d'acceptation des lamelles / portes et fenêtres en PVC

**Description :** divers objets en PVC (lames / profilés / plaques)

✓ **Autorisés :**

- les portes et fenêtres (avec quincaillerie ferreuse / non ferreuse, sans vitrage) ;
- les goulottes à câbles ;
- les stores à lamelles / volets roulants (sans dispositif de câblage) ;
- généralement blancs, mais d'autres coloris sont également autorisés.

✓ **Non autorisés :**

- tous les tuyaux tels que PVC / PP / HDPE (mixtes ou non, souillés ou non) ;
- les portes et fenêtres AVEC vitrage ;
- les tuyaux annelés ;
- les portes / fenêtres en bois, les volets roulants en bois ;
- les plastiques souillés (peinture / ciment) ;
- les autres matériaux ne faisant pas partie des plastiques comme les déchets dangereux, les déchets industriels, le bois et les fractions inertes ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

